

Convocation du 10/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 25 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT,
Robert TAFANKEJIAN, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès
Nombre de conseillers absents : 1 LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET,, Rosaline
ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Alexandre POTHAIN,
Nombre de pouvoirs : 7 ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Alexandre POTHAIN,
Georges ISHACIAN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène
Secrétaire de séance : MIRAMONT

Vincent FUGIER

Sauf,

Audrey RENAUD, pouvoir à Danièle PAYAN
Florian REVERDY, pouvoir à Nancy GUIBOUD
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Rosaline ASLANIAN-HABRARD
Mamadou DIALLO pouvoir à Paul TOLA
Alexandre BAILLET, pouvoir à Vincent FUGIER
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane Guillon
Christiane RANC pouvoir à Wilfrid PAILHES
Christian ROZO, absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame le Maire donne des informations sur les mouvements récents du personnel.

Une nouvelle Directrice des Ressources Humaines, Évelyne Béthune, a rejoint la mairie le 16 septembre dernier par mutation du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Ain. Elle a également exercé précédemment des fonctions au Centre de Gestion de la Drôme.

Le service Éducation a fait l'objet d'une réorganisation, avec le recrutement d'une nouvelle Directrice, Sabrina Fernandez, qui était jusqu'alors Responsable du pôle Périscolaire. Antoine Zahra, Responsable animation au sein du service périscolaire, a été recruté pour la remplacer à son précédent poste.

Karen Poince-Chanrond est désormais Responsable de la Police Municipale, secondé par un adjoint, Lilian Borel, qui a rejoint la collectivité depuis le 16 septembre dernier. Benjamin Boudot ayant souhaité changer de poste, a été affecté à la prévention et à la sécurité des bâtiments.

Au sein du service Voirie, Jean-Paul Louis a pris ses fonctions pour seconder Stéphane Place, Responsable Voirie.

Madame le Maire informe du départ de Yoann Prin du service communication, dont le remplaçant comme chargé de communication digitale, fera son arrivée au sein du service dès le 23 septembre prochain.

Elle annonce également le départ à la retraite de Philippe Moy, le 1er octobre prochain, agent technique polyvalent, dont les missions ont été réaffectées en interne.

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'avec Pascale Troncy, la Directrice Générale des Services, elle finalise actuellement une nouvelle version de l'organigramme du personnel communale sur laquelle un travail est mené depuis le début de l'année et qui sera présentée à l'occasion du prochain conseil municipal.

Monsieur Pailhès salue les arrivants, qu'ils soient nouveaux dans la commune ou déjà présents dans la collectivité et qui évoluent grâce à la promotion interne, ce qu'il apprécie. Il salue également les agents partis en retraite. De plus, il honore le travail de Yoan Prin dans la collectivité durant ces 10 années.

Monsieur Pailhès rend hommage à Monsieur Tudico, ancien agent décédé, très investi également dans la vie associative et salue sa famille.

Monsieur Pailhès félicite le nouveau Député du territoire ainsi qu'Aurélien Esprit, qui a été candidat aux législatives et souligne l'importance de saluer tous ceux qui s'investissent sur le territoire, dans le contexte politique actuel.

Madame le Maire indique qu'elle reçoit le nouveau député très prochainement.

Madame le Maire désigne Monsieur Vincent Fugier, comme secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2024	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

01. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhès souhaite souligner que le groupe d'opposition n'est pas dans un désaccord systématique. Le groupe votera pour, compte tenu des explications sollicitées puis obtenues, et compte tenu que la reprise comptable est demandée par le trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

02. PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire rappelle qu'il y avait auparavant beaucoup d'impayés pour les frais de cantine. Il n'y en a plus depuis 2019 grâce au paiement à l'avance alors que le montant était de 74 000 euros avant la mise en place de ce prépaiement. Des aides sont, en cas de besoin, apportées aux familles en difficultés, pour que les enfants puissent quand même fréquenter la cantine.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

03. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS MUNICIPAUX ET DES STAGES SPORTIFS	Rapporteur N. GUIBOUD
--	---------------------------------

Madame Guiboud présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

04. AVIS RELATIF À L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025	Rapporteur T. BELLE
--	-------------------------------

Monsieur Belle présente la délibération.

Madame Miramont rappelle que la législation fixe à 12 le nombre maximal d'ouvertures des commerces par an et la procédure à suivre pour un nombre supérieur à 5. Elle déplore que les avis obligatoires des organisations patronales et de salariés concernés ne leur ont pas été communiqués préalablement à la séance du conseil.

Le groupe d'opposition demande une réduction du nombre d'autorisations et estime que le travail du dimanche ne doit pas être banalisé et rester exceptionnel. La législation doit strictement permettre de vérifier que le travail du dimanche est bien fondé sur le volontariat, avec des contreparties significatives pour les salariés. Le groupe demande de ne conserver que les ouvertures de fin d'année.

Le groupe d'opposition s'opposera à la délibération si le nombre d'autorisations reste inchangé.

Madame le Maire transmet les avis des organismes consultés : favorable pour le syndicat CFE-CGC et le syndicat patronal le MEDEF. Aucun retour n'a été fait par les syndicats FO, CFDT, CFTC, CGT ainsi que les organisations patronales comme l'U2P et la CPME.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

05. PRÉSENTATION DU RAPPORT ACTIVITÉ DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION DE L'ANNÉE 2023	Rapporteur D. GENTIAL
---	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

06. PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - APPROBATION	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès rappelle qu'il s'agit de la 4^e période d'action depuis 2011. C'est l'occasion de faire un bilan sur l'ensemble des 2 mandats de la majorité actuelle.

Bourg-lès-Valence est une ville très difficile en termes d'urbanisme et de bruit, avec de fortes nuisances. Deux actions seulement sont abordées : la zone 30, action très récente et la butte anti-bruit sur le secteur Girodet créée avec la déviation de la route départementale.

Le groupe d'opposition estime que la municipalité ne s'est pas emparée de cette problématique et n'en a pas fait une priorité. Le choix a été de réaliser l'Ile-parc Girodet avant la requalification de l'avenue de Lyon, ce qui n'est pas le choix qu'aurait fait l'opposition. Le groupe propose la réalisation d'une étude de circulation avec impact des nouveaux projets de constructions et regrette que cela n'ait pas été fait jusqu'à présent.

Monsieur Pailhès insiste sur l'importance des véhicules qui ne font que traverser la commune et qui sont une nuisance forte. Il demande ce qui est prévu pour la rue de l'île Adam et notamment l'éventualité de la remise à double sens. Il rappelle le mauvais état des voiries et l'urgence de prévoir des travaux.

Madame Gential insiste sur le plan de mobilités douces qui a été reconnu comme particulièrement ambitieux par les acteurs ainsi que les associations de cyclistes et qui est stratégique pour lutter contre les nuisances liées aux véhicules. Elle prend acte de la demande d'étude de circulation qui pourra être menée dans le cadre de la requalification de l'avenue de Lyon. La décision de remettre éventuellement un double sens rue de l'île Adam n'est pas prise à ce jour car l'étude doit être menée sur l'ensemble du secteur, avec les projets environnants.

Madame le Maire rappelle que la ville a dû faire des choix. Pour autant, si la délibération résume très brièvement les actions menées en matière de lutte contre le bruit, c'est toutefois un travail très important qui a été mené par les élus, les services et les associations œuvrant dans le domaine des mobilités douces. Le dévoiement de la RD 2007 a permis de protéger l'Ile-parc Girodet mais également le Vieux-Bourg. Il s'est accompagné d'une baisse de la vitesse maximale autorisée.

Madame le Maire rappelle que la priorisation pour le projet Girodet par rapport à la requalification de l'avenue de Lyon est sortie de la concertation menée avec les habitants, sur le projet urbain. Elle ne le regrette absolument pas car c'est une réussite complète.

Les travaux de cheminement piétons / cycles du chemin du Valentin reprennent et sécuriseront fortement les déplacements par une liaison douce entre les quartiers. Pour les travaux de voirie, les services ont travaillé à la priorisation en fonction de l'état mais également des problématiques de réseaux. Un programme important démarre en septembre avec les rues des cigales, rue et impasse des remparts, rue Vallernaud, rue Eugène Revel et rue Maréchal Foch.

Monsieur Pailhès estime que le retard pris depuis 10 ans sur les voiries ne sera pas rattrapé car les choix budgétaires ont été autres. Il estime que l'argent manque, du fait de la réalisation de l'Ile-parc Girodet et que les voiries sont dans un état déplorable.

Madame le Maire explique que des voiries ont été réalisées mais la priorité a été donnée aux écoles. Elle a bien entendu que le groupe d'opposition était contre le projet de l'Ile-parc Girodet mais ce projet est une réussite qui a rendu la ville attractive.

Madame Guillon rappelle également la baisse des dotations d'État depuis 2014 qui a contraint à faire des choix. Dans la majorité des communes, la réfection des voiries n'a pas été prioritaire.

Monsieur Pothain rappelle qu'au delà des nuisances sonores, la circulation routière a un impact très néfaste sur la santé et que les effets des émissions sont connus depuis une vingtaine d'années. Les mobilités douces sont une priorité pour certaines collectivités depuis 20 ans.

Madame Gential souligne que la ville s'est occupée des mobilités douces depuis 2014 et a mis en route le plan dès son arrivée avec par exemples la rue Joseph Mayet (suppression d'un sens de circulation) et la rue Marcel Vivier (circulation alternée). Ces 2 projets n'ont pas été simples à faire accepter à l'époque.

Monsieur Ishacian explique être sceptique sur l'association baisse de la vitesse/baisse du bruit. De passer de zone 50 en zone 30 sur des voiries en mauvais état, ne diminue pas le bruit. Il regrette que les associations de la route comme par exemple les auto-écoles n'aient pas été associées au passage en zone 30 et craint la montée de l'opposition entre les différents usagers sans concertation. Il relève des incohérences dans la signalétique actuelle.

Madame le Maire assume avoir pris une décision radicale et estime que l'actualité récente (décès d'un enfant à Gay-Lussac) la conforte dans cette décision.

Monsieur Ishacian estime que ce n'est pas la décision de baisser la vitesse qui réduira les accidents mais les aménagements des voiries.

Madame le Maire indique que la police municipale constate une réelle baisse de la vitesse sur la commune et une diminution du nombre d'accidents. Elle n'a aucun regret sur cette prise de décision même si cela doit s'accompagner d'aménagements, ce qui va être fait rue Jules Ferry. Il faut associer différentes actions pour contraindre les automobilistes à ralentir.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

07. AVENANT AUX CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE NORD	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Madame Mourier présente la délibération.

Cette délibération s'inscrit dans la poursuite des précédents aménagements de ce giratoire . Le Maire rappelle que les panneaux d'entrée de ville ont précédemment été installés juste à l'entrée et à la sortie de l'autoroute pour permettre l'identification immédiate de Bourg-lès-Valence et ainsi, valoriser la commune.

Il s'agit maintenant d'installer sur ce giratoire une œuvre d'art de l'artiste bourcain, Jacques Cabut. Jacques Cabut, architecte et plasticien, a offert la conception de cette œuvre à la commune et pour le remercier, le rond-point sera baptisé de son nom d'artiste «rond-point Cabjac».

Monsieur Tremblay indique que ce rond-point est propriété de l'État et relève d'une gestion des Autoroutes du Sud de la France et du groupe Vinci. Il s'étonne que Madame le Maire regrette toujours le désengagement de l'État au détriment de la collectivité et demande aux Bourcains une rallonge financière, après avoir payé l'aménagement de ce rond-point. Il estime ces dépenses non prioritaires par rapport à celles nécessaires pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le groupe d'opposition est contre la prise en charge par la ville d'un espace qui n'est pas communal, compte tenu du contexte budgétaire et des autres besoins sur la commune.

Madame le Maire indique que ce sont des choix et que l'artiste appréciera.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

08. CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU DOMAINE PUBLIC ÉTAT – PARCELLE ZI9	Rapporteur M. IMBERT
---	--------------------------------

La délibération est retirée d'ordre du jour, la parcelle étant encore utilisée par l'État.

09. RÉSIDENCE LE CRUSSOL – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès veut confirmation que les parcelles sorties du domaine public ne pourront pas être construites.

La délibération est retirée de l'ordre du jour pour vérifier ce point et ne pas risquer, dans le temps, une suppression de cette zone verte.

10. AVIS SUR LA CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)	Rapporteur D. GENTIAL
--	---------------------------------

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur M. MOURIER
---------------------------	---------------------------------

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2024-062-DC-SCP	Aménagements paysagers aux abords de la passerelle côté parc Girodet, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-072-DC-SCP	Aménagement paysager des quais de Bourg-lès-Valence – Tranche 1 Quai Barjon, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-073-DC-SAP	Reprise administrative 5 concessions cimetière du Pavillon	Eliane GUILLON
2024-074-DC-DAO	Remboursement PILLIOT dégâts au domaine public suite sinistre du 29 mars 2023	Eliane GUILLON
2024-075-DC-SCP	Déclaration sans suite de la consultation relative à l'acquisition de poubelles de rue bi-flux	Eliane GUILLON
2024-076-DC-DST	Diagnostic amiante des bâtiments communaux	Eliane GUILLON
2024-077-DC-SCP	Déclaration sans suite consultation lot 1 relatif à l'installation d'un câblage VDI blindé cat. 6A	Eliane GUILLON
2024-078-DC-SCP	Refonte de l'infrastructure réseau téléphonique et informatique, lot refonte de l'architecture commutée, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-079-DC-DAU	Fourniture et pose signalétique artistique rond point nord entrée de ville	Eliane GUILLON
2024-080-DC-SPO	Tarifcation ALSH - Pénalité financière forfaitaire pour dépassement d'honoraires	Eliane GUILLON
2024-81-DC-SCP	Accord-cadre travaux de voirie – Signature de l'avenant n° 2 pour l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires	Eliane GUILLON
2024-082-DC-DAO	Achat de corbeilles pour le service propreté urbaine	Eliane GUILLON
2024-083-DC-SCP	Prestations d'impression et façonnage conclusion et signature de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents	Eliane GUILLON

2024-084-DC-DAF	Développement touristique, installation d'une webcam et de bancs sur section ViaRhôna - Bourg-lès-Valence	Eliane GUILLON
2024-085-DC-DAF	Demande de subvention Fêtes du Rhône	Eliane GUILLON
2024-086-DC-DST	Fourniture et pose de faïences au vestiaire du stade Girodet	Eliane GUILLON
2024-087-DC-DAF	Acquisition et installation de vidéo protection pour sécuriser les écoles et extension CSU	Eliane GUILLON
2024-088-DC-DAU	Diagnostic complémentaire de la qualité des mlieux-Projet d'aménagement public 11 rue Gay Lussac	Eliane GUILLON
2024-089-DC-DAU	Désencombrement bâtiment Gay Lussac - Préparation de chantier	Eliane GUILLON
2024-090-DC-DAF	Acceptation du don du buste de Charles Aznavour de la Mairie de Talin en Arménie	Eliane GUILLON
2024-091-DC-SCP	Conseil en architecture, patrimoine et urbanisme, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-092-DC-DAF	Festival du jeu vidéo de Bourg-lès-Valence	Eliane GUILLON
2024-093-DC-DAF	Acquisition et mise en service d'un dispositif anti-intrusion dans les écoles de Bourg-lès-Valence	Eliane GUILLON
2024-094-DC-DAF	Achat des appareils d'alertes connectés avec la société MY KIPPER	Eliane GUILLON
2024-095-DC-DAF	Annule et remplace décision 087 - Acquisition et installation de vidéo protection pour sécuriser les écoles demande de subvention	Eliane GUILLON
2024-096-DC-DAF	Annule et remplace décision 087 - Acquisition et installation d'équipements adaptés pour l'extension du CSU demande de subvention	Eliane GUILLON
2024-102-DC-DST	Reprise de trois tondeuses service des espaces verts	Eliane GUILLON
2024-109-DC-SCP	Refonte de l'infrastructure réseau téléphonique et informatique, lot installation d'un câblage VDI, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-115-DC-SCP	Distribution du magazine municipal et autres supports, signature du contrat	Eliane GUILLON
2024-119-DC-DAF	Adhésion au CAUE 26 et signature d'une convention	Eliane GUILLON
2024-122-DC-SCP	Accord-cadre d'achat de fournitures pédagogiques	Eliane GUILLON
2024-126-DC-SCP	Accord-cadre de travaux de marquage routier, signature de l'avenant n°4 ayant pour objet l'ajout de trois prix unitaires au BPU	Eliane GUILLON

Madame le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire et apporte certaines précisions.

Concernant la décision 062, il s'agit du dernier marché intégré à l'autorisation de programme du projet d'aménagement global de Girodet : agrémentation de l'ouvrage architectural, côté Girodet, avec la plantation de 112 arbres d'essences diverses, conformément aux préconisations du paysagiste Michel Desvignes qui a suivi la conception du parc depuis son origine. La livraison est attendue pour le mois de décembre prochain.

Concernant la décision 072, il s'agit de l'amorce de l'opération de réaménagement des quais de la Libération, Barjon, Thannaron et Saint-Nicolas. Depuis fin juin, l'ensemble des terrassements et plantations de vivaces, engazonnement, palmiers ont été réalisés aux abords de la passerelle. A partir du mois de novembre, une plantation de 3 arbres hautes tiges sera

réalisée.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de la délégation arménienne dans le cadre du jumelage avec la communauté de Talin du 18 au 22 septembre prochain, et notamment de la cérémonie organisée par le dévoilement de la statue de Charles Aznavour offerte à la commune de Bourg-lès-Valence pour les 20 ans du Jumelage.

Madame le Maire clôt la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance,



Vincent FUGIER

La présidente de séance,



Marlène MOURIER